

defend the estimates of SSHRC and respond to questions on the amalgamation. Dr. Leduc is President-designate of the proposed new agency and also co-chair of a transition committee to present recommendations to the Minister of Communications on the specific details of the merger. A sub-committee of this committee is preparing draft legislation to give effect to the merger.

The 1992-93 Main Estimates of the Department of Agriculture are \$2.863 billion, an increase of \$974.7 million or 51.6 per cent over the Main Estimates of 1991-92. Of this total, \$1.799 billion is to be voted and \$1.064 billion is statutory expenditures. However, as stated in the Committee's report on Supplementary Estimates (C), 1991-92, the forecast actual 1991-92 expenditures of the department are \$4.373 billion, thanks to increases totalling \$2.485 billion in the 1991-92 supplementary estimates. The 1992-93 Main Estimates are therefore \$1.510 billion or 34.5 per cent lower than actual expenditures in 1991-92. It is appropriate to question whether the amount in this year's Main Estimates is a reliable predictor of total expenditures for the Department of Agriculture in 1992-93 or whether substantial additional resources are likely to be requested through supplementary estimates later in the fiscal year. Controlled person-years in the department total 11,445, a net increase of 112 over last year's Main Estimates.

The major component of the increased expenditures is \$1.268 billion, much of it statutory, for initiatives under the *Farm Income Protection Act*, including crop insurance, revenue insurance, the Gross Revenue Insurance Program (GRIP) and the Net Income Stabilization Account (NISA). Resources to implement these programs were included in the 1991-92 supplementary estimates. The additional expenditures are partially offset by the reduction measures in the 1991 and 1992 Budgets and by the

Leduc, présidente du CRSH, et d'autres responsables de cet organisme ont comparu afin de défendre leurs prévisions budgétaires et de répondre à des questions sur l'unification. M^{me} Leduc est présidente désignée du nouvel organisme et elle copréside également un comité provisoire qui fera des recommandations au ministre des Communications sur les détails de la fusion. Un sous-comité de ce comité est en train de rédiger une ébauche de texte de loi afin de mettre en vigueur la mesure.

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 pour le ministère de l'Agriculture s'élève à 2,863 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 974,7 millions de dollars (ou 51,6 p. cent) par rapport au Budget des dépenses principal de 1991-1992. De ce chiffre, 1,799 milliard de dollars doivent être votés et 1,064 milliards de dollars sont des dépenses législatives. Toutefois, comme l'indique le rapport du Comité sur le Budget des dépenses supplémentaire (C) de 1991-1992, les dépenses prévues réelles de ce ministère pour l'exercice 1991-1992 s'établissent à 4,373 de dollars en raison de majorations totalisant 2,485 milliards de dollars dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1991-1992. C'est pourquoi le Budget des dépenses principal de 1992-1993 se situe à 1,510 milliard de dollars (ou 34,5 p. cent) en deçà des dépenses réelles de 1991-1992. Il y a lieu de se demander si le montant auquel s'établit le Budget des dépenses principal de cette année est un indice fiable des dépenses totales du ministère de l'Agriculture en 1992-1993 ou s'il y a des chances pour que ce dernier requière des ressources additionnelles par un budget des dépenses supplémentaire une fois que l'année financière sera avancée. Les années-personnes contrôlées de ce ministère se chiffrent à 11 455, ce qui constitue une augmentation de 112 a.-p. par rapport au Budget des dépenses principal de l'an dernier.

L'augmentation des dépenses tient principalement à des initiatives de 1,268 milliard de dollars, en grande partie législatives, pour des affectations en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, incluant l'assurance-récolte, l'assurance-revenu, le Régime d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net. Les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ces programmes ont été incluses dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1991-1992. Les